

Confiance;

Sp. S.

Ces fur ennyours et long séjour es Angeres me la este d'antant
 d'auantage es moy particulier, qu'il me tarroit de recevoir ma Partur,
 pour y aller trouuer les occasions qui me rendent tant heurieux, et me
 telle quelle reconche des conuolues et fauours dont il vous a plu
 m'obliger. suisant quoy pouuez juger combien ce m'a este chose
 mal agreable d'entendre a l'instant presque de mon retour les despois
 qui ont voulu concourir contre les ^{mesmes} pour Le subject de certain
 dit seruit de petite importance, auquel par sentence du Conseil d'Etat
 vous estes venus a succomber contre le Cap. Post. si ne uis-je
 toutefois faire les excus de moy. Per. n'y pallier d'ny fard de parole la
 faute qui presuppolez qu'il y auroit commise, mais bien tres humblement
 vous supplier de ne garder a peu vous sur opinion si iurisdiction a l'occi-
 tu et seruit qui se vous a vous et a voz merites, que la ou les occi-
 = sions du Roy de vostre seruit viendroient a se presenter, il ne uoult
 prevaloir deuant tous autres, comme deuant tous autres il se
 trouue obligé. or ne se peut il que vostre discretion ne vous die, que
 si le maltrait des parties qui pouruillent es leur opinions
 se font prejudicés par les sentences du Conseil viendroient a
 retourner sur luy seul, qui n'y propose qui la main pour l'execution du
 commandement de ses superieurs, il deuiendroient tantost la persona
 du monde la plus odieuse. ou qui tardement il se fait justice entre deux
 contestans que l'un et l'autre ne se formalise du tout. comme en ceste
 particularite vous ne deuez ^{igne} que pour proteste fait et brue
 du Roy, deit quoy l'un a fait, jusques mesmes a es vouloir mal a moy
 Per. qui se vous priez assés, trouue sa conscience aussi dechargée
 pour l'un que pour l'autre, et partant vous repus que quand l'un
 = ou vous prendra de l'honneur de vos commandemens, il vous plaise
 de mettre son doctoy a les pedins sur les subject d'un seruit qui
 depend immediatement de son autorite. Et vos officier qui vous
 les trouuez plus coupables d'incapacite que d'ingratitude, mais
 toujours innocemment portés a vous te moigne de leur repentiment des
 bien faictes demoustrés a son filz tres-uidigui, qui pour uous ne cessera
 jamais de se dire, et faire conuictes es effect.

Messieurs

Vous fistes present quinze les presentis furent portez
 a Messieurs les Ambass. par s. Jehan Carlemaij qui
 lors medit que certain. Hainc vout le Roy un vout
 honorer montant a la somme de 60 a 70 livres en tout
 achonir mais qui. est malin mit il mit la brot toux a
 Francois de
 et puis si on n'a en toutes les parties de monde a tirer ce grand present
 de la main qui les tenoit. Sous Brabant, mit la perle anore
 qui passe fort peu de jours. non sans murmure et grand bruit
 de Mars. le Thesaurier vout voy sans la rancoy de y. Jacobus
 qui il a fallu donner aux officiers du Turc honneur et point
 ainsi qui se font deus d'escottes et courtoises, qui scauent
 les vers et livres de quilliz.

De la Flaye ce 23 d'April 1623

Vos humbles et
 tres obliges serviteurs
 Luyjens.